

Séances du 9 juin 2023

ORDRE DU JOUR

Première Réunion – 17 h 00

- Désignation des délégués (1 titulaire + 3 suppléants) pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023

Deuxième Réunion – 18 h00

- Suite au départ de Mr BONNIVARD, recrutement d'un agent technique territorial
- Adhésion à la plateforme multiservice de la CAB
- Demande de subvention : caméras supplémentaires
- Questions diverses

-Afférents au Conseil Municipal :	11
- En exercice :	10
- Ayant pris part à la délibération :	9

Date de la convocation : 31 mai 2023

Date d'affichage : 31 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un mai à 17 heures 00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Philippe DESIREST, Maire.

Étaient présents : Mme TRANCHANT Chantal, Mr NAUWYNCK Christian, Mme BONIFACE Denise, Mme BERTIN Christelle Mme DUMONT Evelyne,

Excusés : Mr MOUNAIX Patrick (pouvoir à Philippe DESIREST)
Mr ZION Jean-Pierre (pouvoir à Chantal TRANCHANT)
Mr JANET Benoit (pouvoir à Christelle BERTIN)
Mr LECHEVIN Cédric

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Chantal TRANCHANT a été désignée comme secrétaire de séance.

Mme BERTIN informe qu'elle a deux pouvoirs un de Mr JANET Benoit et le second de Mr LECHEVIN. En accord avec Mme BERTIN, il est décidé que le premier pouvoir de Mr JANET sera utilisé pour la première réunion de 17 h, et le second pouvoir de Mr LECHEVIN sera utilisé pour la seconde réunion de 18 h.

Première Réunion – 17 h 00

Désignation des délégués (1 titulaire + 3 suppléants) pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023

Mr le maire informe que les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 24 septembre 2023. Il y a lieu de désigner un délégué titulaire et 3 délégués suppléants.

A l'issu du premier tour de vote, les délégués titulaires candidats ont respectivement eu le nombre de voix suivant :

Mme BERTIN Christelle : 2 voix,

Mr DESIREST Philippe : 7 voix

Mr DESIREST Philippe est déclaré délégué titulaire pour les élections sénatoriales.

Il est procédé au vote des trois délégués suppléants.

A l'issue du premier tour de vote, les délégués suppléants candidats ont respectivement eu le nombre de voix suivant :

Mme TRANCHANT Chantal : 8 voix

Mr NAUWYNCK Christian : 8 voix

Mme DUMONT Evelyne : 7 voix

Le classement des délégués se fait dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et à égalité des suffrages de l'âge des candidats.

Les délégués suppléants désignés sont donc :

Mr NAUWYNCK Christian

Mme TRANCHANT Chantal

Mme DUMONT Evelyne

Deuxième Réunion – 18 h00

-Afférents au Conseil Municipal : 11

- En exercice : 10

- Ayant pris part à la délibération : 9

Date de la convocation : 31 mai 2023

Date d'affichage : 31 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un mai à 18 heures 00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Philippe DESIREST, Maire.

Étaient présents : Mme TRANCHANT Chantal, Mr NAUWYNCK Christian, Mme BONIFACE Denise, Mme BERTIN Christelle Mme DUMONT Evelyne,

Excusés : Mr MOUNAIX Patrick (pouvoir à Philippe DESIREST)
Mr ZION Jean-Pierre (pouvoir à Chantal TRANCHANT)
Mr JANET Benoit
Mr LECHEVIN Cédric (pouvoir à Christelle BERTIN)

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Chantal TRANCHANT a été désignée comme secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du 5 avril 2023

Suite aux observations faites sur la délibération concernant l'éclairage public, Mr le Maire précise que le nombre de lanternes comprend toutes les lanternes à ce jour existantes – la rue de la Place et la rue chemin du Clos renard ne sont pas citées faute d'emplacement suffisant de caractère sur les logiciels.

Le procès-verbal du 5 avril est validé.

Suite au départ de Mr BONNIVARD, recrutement d'un agent technique territorial

Mr le Maire fait part du départ de Mr Guillaume BONNIVARD. Cet agent a souhaité en effet, rompre son contrat à durée indéterminée. Sa démission est effective depuis le 30 avril dernier.

Suite à ce départ, Mr le Maire a contacté des organismes de recrutement (passage pro, cap emploi) afin d'avoir des candidatures pour un éventuel recrutement en remplacement de Mr BONNIVARD.

Mme BERTIN déclare que Mr le Maire prend ces décisions seul. Elle s'oppose violemment à Mr le Maire en précisant que Cédric LECHEVIN n'est pas convié aux décisions.

Mr le Maire précise qu'aucune décision n'est prise et que c'est le but de cette réunion.

Mme BERTIN signale qu'elle a créé un groupe sur WhatsApp pour communiquer et déplore que personne ne joue le jeu.

Mr le Maire rappelle une nouvelle fois qu'il ne prend pas de décision seul.

Mme BERTIN cite que Mr le Maire ne communique pas assez. Cédric n'a pas été informé. Mr le Maire informe que l'agent n'a pas de contrat mais qu'il va être en stage non rémunéré. Suite à une altercation avec Mme BERTIN, Mr le Maire juge qu'il ne peut pas s'exprimer librement.

L'agent présenté par Cap emploi est un jeune homme qui va faire une période d'immersion de 28 h par semaine, en stage non rémunéré afin de savoir si le profil convient ou pas à la commune et si l'emploi proposé convient au candidat.

Mr le Maire précise que le contrat PEC est un contrat aidé par l'Etat dans le but de remettre les personnes au travail notamment suite à un handicap ou une longue période de chômage.

Mr le Maire informe qu'il vient de signer le devis pour le fleurissement, un peu tardivement peut être. Mme BERTIN demande pourquoi aller chercher des fleurs pour rien.

Il est signalé que l'arrosage va devoir être contrôlé notamment pour suivre les directives de la préfecture en période de vigilance.

Adhésion à la plateforme multiservice de la CAB

Mr le Maire présente la plateforme multiservice de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis qui permet aux communes de recourir à des prestations en matière d'ingénierie dans différents domaines d'activités notamment les espaces publics, le patrimoine bâti, la propreté urbaine, les espaces verts ainsi que dans les domaines juridiques, commandes publiques etc.

Ce n'est pas une plateforme d'échange d'agent et de matériel.

En fait, la communauté d'agglomération du Beauvaisis n'a pas de matériel.

L'adhésion n'engage à rien. Seules les prestations de la Plateforme multiservice font l'objet d'une facturation en contrepartie des prestations effectuées.

Le conseil valide cette adhésion.

Demande de subvention : caméras supplémentaires

Mr le Maire fait un premier bilan suite à l'installation de la vidéo protection dans la commune.

Dernièrement des images ont été récupérées par les services de la gendarmerie et plusieurs interventions ont eu lieu sur la commune. Une saisie de quad et motos a été réalisée.

Mr le Maire a assisté avec les gendarmes à un contrôle papiers alcoolémie.

Suite à un entretien avec Madame le Maire de TILLE, une action conjointe avec notre commune et la commune de MAISONCELLE ST PIERRE doit être menée.

Après l'utilisation pendant plusieurs mois, il s'est avéré que plusieurs endroits manquaient de couverture efficace. En effet, deux caméras supplémentaires seraient nécessaires, une devant l'église et une au niveau de la salle des fêtes.

De ce fait, un devis complémentaires a été demandé à l'entreprise installatrice NTI Solutions pour un montant de 10 415.48 € HT soit 12 498.58 € TTC.

A priori, les travaux d'extension de réseau ne serait pas subventionnables par les services de la Région.

Le conseil donne son accord pour établir des dossiers de demandes de subvention auprès des services de l'Etat, du conseil départemental et de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Questions diverses

Mr NAUWYNCK demande un contrôle des 'stop ».

Mr le Maire informe du projet d'un éventuel achat de terrain route de rieux pour l'installation d'une réserve incendie.

Mr le Maire fait une mise au point du projet de 7 lots sur les terrains de la propriété devant de l'Eglise.

Mr le Maire informe que suite à une demande de certificat d'urbanisme sur les terrains des conjoints REGNIER, les services d'Enedis signalent qu'une extension du réseau est nécessaire pour le projet. Le conseil n'envisage pas de prendre en charge les extensions des réseaux que ce soit pour l'eau, l'électricité voire la voirie.

Une diffusion sera faite pour prévenir des festivités du 14 juillet.

Mr le Maire informe que contact a été pris avec les établissements POIRIE pour la réactualisation du devis et les travaux devront se faire prochainement.

Départ de Mme BERTIN à 19 h 40.

Mme BONIFACE signale des trous à boucher rue de Fontaine st Lucien.

Monsieur le Maire présente un devis de location de balayeuse par l'entreprise GRATIA sur la base d'un forfait annuel de 4 passages.

Fin de séance à 19 h 50

Signatures séance du Conseil Municipal en date du 9 juin 2023

Philippe DESIREST	
Chantal TRANCHANT	
Benoît JANET	Excusé (pouvoir à Christelle BERTIN) 1ere réunion
Cédric LECHEVIN	Excusé (pouvoir à Christelle BERTIN) 2 ^{ème} réunion
Patrick MOUNAIX	Pouvoir à Philippe DESIREST
Christian NAUWYNCK	
Denise BONIFACE	
Christelle BERTIN	
Evelyne DUMONT	
Jean-Pierre ZION	Excusé (pouvoir à Chantal TRANCHANT)
Patrice BARBIER	Démission